

Des  
Alpes MaritimesArrondissement  
De Nice**Commune  
de  
Lucéram**

## Nombre de Conseillers

En exercice 15  
Présents 11  
Votants 14Pour 14  
Contre 0  
Abstention 0

## Délégation N°209

**Décisions modificatives  
n°4, 5, 6  
sur le budget communal****Virements de crédits et  
opérations d'ordres**

L'an deux mil vingt-deux et le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M. Pierre Natali, Mme Josiane Cordier, Mme Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Louis Fadas par Mme Christiane Ricort, M. Richard Fonti par M. Michel Calmet, Mme Audrey Varro par M. Jean-Louis Dalloni, Mme Nathalie Chiavarino par Mme Michèle Barnoin.

Absent non représenté : Monsieur Mehdi Lemaire

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'opérer des modifications au budget « Commune », en procédant à des virements de crédits et opérations d'ordres, selon les éléments suivants :

**Décision modificative N°4**

(vidéosurveillance et part communale du 3 en 1)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313.310 : PROJET 3 EN 1		16 654.73 €
D 2313.335 : ACQUISITION ET TRAVAUX MAISON DU BAOUS	16 654.73 €	
D 2315.318 : VIDEOSURVEILLANCE		8 722.80 €
D 2315.341 : AMENAGEMENT CHAMP DE TIR	8 722.80 €	
<b>Total D 23 Immobilisations en cours</b>	<b>23 377.53 €</b>	<b>23 377.53 €</b>

**Décision modificative n°5**

(intégration définitive des travaux du 3 en 1)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 16876.310 : PROJET 3 EN 1		1 233 354.19 €
<b>TOTAL D 041 : opérations patrimoniales</b>		<b>1 233 354.19 €</b>
R 1321.310 : PROJET 3 EN 1		9 600.00 €
R 1322.310 : PROJET 3 EN 1		297 997.20 €
R 1323.310 : PROJET 3 EN 1		207 915.91 €
R 2313.310 : PROJET 3 EN 1		717 841.08 €
<b>TOTAL R 041 : opérations patrimoniales</b>		<b>1 233 354.19 €</b>

**Décision modificative n°6**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60611 : eau et assainissement	2 134.00 €	
D 615231 : Voirie	10 000.00 €	
D 6156 : Maintenance	5 000.00 €	
D 6227 : Frais d'actes, de contentieux	5 000.00 €	
<b>Total D 011 : charges à caractère général</b>	<b>22 134.00 €</b>	
D 6411 : personnel titulaire		10 000.00 €
D 6413 : personnel non titulaire		10 000.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>20 000.00 €</b>
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquation		2 134.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>2 134.00 €</b>

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les virements de crédits et les opérations d'ordre ci-dessus présentés, formant les décisions modificatives n°4, 5 et 6 sur le budget « Commune ».

Fait à Lucéram les jour mois et an que sus-dits

Le Maire  
Michel Calmet



La Secrétaire de séance  
Christiane Ricort

